

Compte rendu du Conseil Municipal informatif du 17 août 2016

Objet : Projet de Casino à Lectoure

Gérard DUCLOS demande aux Conseillers de se présenter :

Eugénia DOUMECQ : « Eugénia Doumecq, Conseillère Municipale de l'opposition »

Sylvie COLAS : « Sylvie Colas, Conseillère Municipale de l'opposition »

Christian CHICARD : « Christian Chicard, Conseiller Municipal de la majorité »

Gérard ROCHEREUL : « Rochereul Gérard, Conseiller Municipal de la majorité,

Jean-Jacques TOSCA : « Jean-Jacques Tosca, Adjoint à Monsieur le Maire »

Denis CASTAGNET : « Denis Castagnet, Adjoint aux finances entre autres »

Gérard DUCLOS : « Gérard DUCLOS »

Antoine AREVIAN : « Je me présente Antoine AREVIAN, je suis le délégataire du Casino de Casteljaloux. On a un groupe qui est composé aujourd'hui, pour vous donner un panorama rapidement, de 11 établissements, sans compter bien évidemment celui du Casino de Lectoure. Ces 11 établissements, il y en a peut-être que vous connaissez... »

Gérard DUCLOS : « ... peut-être qu'on va finir l'appel, pardon Monsieur AREVIAN, Patrick »

Patrick MARCONATO : « Patrick Marconato, Conseiller Municipal de la Majorité »

Paulette BOUÉ : « Paulette Boué, Conseillère Municipale »

Bernard FRAISSIGNES : « Bernard Fraissignes, Conseiller de « De gauche et solidaires »

Joëlle PORTELLO : « Joëlle Portello, Conseillère Municipale de la majorité »

Hélène MARTI : « Hélène Marti, Adjointe au Maire, chargée du social »

Claude DUMAS : « Claude Dumas, Adjoint également, chargé des bâtiments, sécurité, personnel »

Antoine AREVIAN : « Donc je reprends, excusez-moi »

Gérard DUCLOS : « Non, c'est moi »

Antoine AREVIAN : « Donc nos établissements - je vous le disais, en fait, lorsque l'on a candidaté pour le Casino de Casteljaloux, à l'époque on avait 6 établissements. Donc on a 5 établissements supplémentaires depuis. Et pour l'essentiel, ce sont des établissements comme Lectoure. Pour l'essentiel, des créations et deux rachats qui sont le Casino de Dax et le Casino de Jonzac. Concernant les créations, il y a le Casino de Casteljaloux, donc je pense que c'est d'autant plus intéressant dans le cadre du projet de Lectoure, qu'on se situe dans la même zone, dans le même territoire, ce qui nous permet d'avoir quand même une connaissance un petit peu fine de la zone. Et puis le Casino de Saint-Trojan-les-Bains, sur l'Île d'Oléron qui a ouvert cette année. Ce sont des cahiers des charges que l'on avait signé un tout petit peu avant le Casino de Lectoure et qui ont ouvert, pour le dernier, je vous dis, il y a à peu près 6 mois. Donc voilà, c'est intéressant parce qu'on est vraiment dans des projets qui sont assez similaires à celui du Casino de Lectoure, donc je vous en parlerai tout à l'heure, même si vous avez des questions. Similaires pourquoi ? Parce que ce sont des casinos qui sont implantés dans des zones où il existe déjà un certain nombre d'établissements de jeux. Je pense à Casteljaloux, donc là vous le voyez très bien avec le Casino de Castéra-Verduzan et le Casino de

Cazaubon, mais encore de manière plus significative avec le casino de Saint-Trojan-les-Bains où à proximité, vous avez le casino de Royan, la Tremblade, Fouras, Chatellaillon et La Rochelle. Et le dernier qui est le Casino de Cransac, où là, nous avons des établissements qui sont concurrents, qui sont principalement les nôtres d'ailleurs, le Casino d'Alvignac - que nous avons et qui est à côté de Rocamadour, juste à côté de Rocamadour, dans le Lot - et deux casinos qui sont dans le Cantal, Vic sur Cère (à côté d'Aurillac) et Chaudes Aigues (qui est plutôt près de l'Aubrac, à côté de Laguiole), voilà.

Vous savez, la zone de chalandise pour ceux qui connaissent un petit peu ces territoires, n'est pas non plus très, très importante. Le Casino de Cransac est quand même à proximité d'établissements déjà existants et co-existent très, très bien aujourd'hui, en tout cas pour le bonheur du Maire bien sûr, qui a eu son établissement de jeu et pour les maires qui avaient aussi d'autres établissements de jeux et qui craignaient un petit peu ces ouvertures, parce que c'est vrai que les ouvertures amènent souvent des questionnements pour les maires à proximité. C'était le cas pour Casteljaloux, c'était le cas aussi pour l'île d'Oléron et aujourd'hui les résultats montrent que finalement ces questionnements n'ont pas vraiment lieu d'être, mais on pourra l'évoquer après coup. Et on a aussi ouvert deux établissements en association, je vous en parle, ce n'est pas pour vous donner notre liste de casinos, mais c'est simplement parce que c'est intéressant avec le Casino de Castéra-Verduzan, en association avec le Groupe Vicking (qui est propriétaire du Casino de Castéra) juste à côté du projet de Lectoure. Voilà, à peu près pour la présentation.

Alors, on est une entreprise familiale, je pense que c'est important de le dire, c'est-à-dire que l'on est deux actionnaires qui sont ma sœur et moi-même. Je ne sais pas s'il faut le noter, on n'a pas de fonds de pension, on n'a pas des obligations de rentabilité. On essaie en tout cas de gérer nos affaires en bon père de famille et puis avec une certaine proximité tant avec les élus, qu'avec les gens avec lesquels on travaille. Voilà à peu près »

Gérard DUCLOS : « Et si je me souviens bien, c'est votre papa qui avait fondé ... »

Antoine AREVIAN : « Voilà, c'est ça. Mon père avait fondé le Casino de Chaudes Aigues, donc ouverture en 97. Mon père n'est pas du tout du métier. On n'est pas du tout du métier non plus, il faut le savoir, que ce soit ma sœur et moi-même, on est rentré dans ce métier en 1997, mais on n'est pas issu du monde des jeux. On vient de mondes totalement différents. On a travaillé soit pour des grands groupes, soit pour des cabinets d'expertise comptable (c'était le cas de ma sœur). Donc on a aussi une vision un petit peu autre de l'activité économique que celle qu'on connaît aujourd'hui. Vous aviez une question, Monsieur ? »

Bernard FRAISSIGNES : « Oui, ça se fait au détriment de la Française des Jeux ? C'est un déplacement de... ? Ce que vous nous dites »

Antoine AREVIAN : « Oui »

Bernard FRAISSIGNES : « On le prend tel quel. C'est quand même étonnant qu'on puisse implanter des casinos et l'intérêt ... ? »

Antoine AREVIAN : « qui prospèrent, c'est ça que vous voulez dire ? »

Bernard FRAISSIGNES : « Oui. On ne va pas mettre en doute ce que vous dites, mais la question qui vient immédiatement c'est : quel est le mouvement ? Est-ce que les gens ont plus ? Est-ce qu'ils sont plus riches ? Est-ce qu'ils sont plus crédules ? Enfin on peut mettre tout un tas de questions »

Gérard DUCLOS : « Il faut peut-être expliquer les trois activités des casinos. Votre question est intéressante »

Antoine AREVIAN : « Je crois que votre question est intéressante parce que si vous voulez, c'est vrai que les casinos ... enfin la vision qu'ont les gens qui connaissent moyennement ou peu les casinos, elle est plutôt réduite à l'activité jeux. C'est ce que l'on retient quoi. Mais aujourd'hui, on n'est pas du tout dans ce schéma-là. Aujourd'hui en France, globalement, l'activité jeux, l'activité casino si vous voulez, elle est plutôt en train de se développer sur la partie hors-jeux. Et c'est marrant parce que c'est un constat qui existe par exemple aux Etats Unis, vous savez où les casinos sont assez fortement représentés dans certaines zones, où aujourd'hui l'activité, le chiffre d'affaires principal est lié par la partie hôtellerie, par la partie en fait liée au tourisme et moins par la partie jeux. Et en France, on est arrivé à peu près dans le même schéma aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que si vous voulez en fait, les casinos supportent des contraintes qui sont relativement importantes par rapport à tous les opérateurs de jeux en France. Vous le voyez par vous-même, vous allez dans un bureau de tabac, je n'ai jamais vu encore l'exploitant demander la pièce d'identité, s'assurer que la personne est interdite de jeux ou quoi que ce soit. Il n'y a que dans les casinos où vous voyez ce genre de choses. Et vous voyez, moi j'ai l'exemple là, en tant que vice-président de la CIF. Je suis allé défendre un Directeur de Casino qui a perdu son agrément, donc ça veut dire qu'il ne peut plus travailler dans le monde des casinos, parce qu'il a laissé rentrer quelqu'un sans lui demander sa pièce d'identité. Ça veut dire qu'il connaissait cet individu parce que c'était un habitué, donc il savait que la personne n'était pas interdite de jeux, mais la personne est entrée dans l'établissement, sans se présenter. Il l'a laissé rentrer, alors que l'article 26 de la réglementation prévoit « présentation d'une pièce d'identité », il n'a pas respecté ça, il a eu un retrait d'agrément pour ça. C'est pour vous dire qu'on a la PJ qui nous contrôle et c'est une police administrative extrêmement sévère à l'égard des établissements de jeux. Ce qui fait qu'on a du mal, on a beaucoup de mal quand on vit dans le monde des jeux, à développer cette activité globalement. Donc c'est pour cela que ce que vous dites en fait, moi je ne pense pas qu'il y ait une augmentation du volume des jeux. Je pense que l'implantation d'un certain nombre d'établissements de jeux, c'est le cas par exemple du Casino de Casteljalous, ça sera le cas du Casino de Lectoure, touche encore des zones de chalandise aujourd'hui qui ne sont pas réellement exploitées. Par exemple dans le cas du Casino de Lectoure, je pense que si on tire une ligne droite entre Agen et Auch, toute la partie Est de cette zone-là aujourd'hui n'est pas du tout en fait exploitée en termes de casino. Et donc si vous voulez, il y a un développement qui est lié par implantation. N'importe quel commerce, dès que vous développez un commerce forcément, vous avez des clients qui viennent et surtout de plus en plus par la partie hors-jeu. Moi je prends l'exemple du Casino de Casteljalous, j'avais évoqué avec Monsieur le Maire la possibilité, si vous le souhaitez, de venir visiter cet établissement pour ceux qui ne le connaissent pas et vous seriez surpris. La partie hors-jeux est plus importante que la partie jeux en termes de surface »

Bernard FRAISSIGNES : « Vous entendez restauration »

Antoine AREVIAN : « Oui restauration, animation, vous voyez. Donc, ce n'est pas le chiffre d'affaires le plus important mais ça reste un chiffre d'affaires qui est conséquent aujourd'hui. Grosso modo, ça va représenter autour de 30 % du chiffre d'affaires de l'établissement. Mais c'est une activité qui devient bénéficiaire, qui contribue au développement de l'établissement et qui par ailleurs aussi, contribue à la fréquentation de l'établissement au travers d'une clientèle qui n'est pas une clientèle exclusivement joueuse. Je peux vous citer plein d'autres exemples, le Groupe JOA aujourd'hui est en train de développer ce qu'ils appellent des bistrots dans leurs établissements de jeux : ils brassent directement la bière dans les établissements de jeux, ils développent des bibliothèques. Pourquoi ? Parce que l'idée, elle est un peu celle-là, - on le voit à Casteljalous, on le voit dans des zones comme Cransac, on le voit dans beaucoup de zones encore plus rurales, plus que dans des stations balnéaires d'ailleurs - finalement ce sont des centres de rencontres, des centres de vie. Et ce n'est pas exclusivement la partie jeu qui prédomine. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on est confronté surtout à des activités où d'autres opérateurs de jeux n'ont pas du tout les mêmes

contraintes que les Casinos. La Française des Jeux est toujours en progression, le PMU juste un petit peu. L'internet : extrêmement difficile aujourd'hui de contrôler les gens qui jouent. Et les casinos, globalement, sont plutôt en stagnation, à périmètre constant, donc ça veut dire que globalement ça doit baisser un tout petit peu et effectivement les créations doivent augmenter »

Sylvie COLAS : « Je ne sais pas si on peut poser nos questions directement »

Gérard DUCLOS : « Mais bien sûr ! D'abord je voulais vous remercier d'avoir accepté de venir parce que je crois qu'il est important qu'on en parle et qu'on en débatten ensemble parce que visiblement, on n'est pas tous informés et on ne sait pas tout. Donc les questions sont les bienvenues, on est là pour ça »

Sylvie COLAS : « Alors moi je voulais savoir quel était votre calendrier parce qu'on avait vu dans la presse que le Casino de Lectoure devait ouvrir en septembre 2015. Alors où en est-on au niveau des autorisations ? »

Antoine AREVIAN : « Alors, c'est à la fois un peu de ma faute, un peu aussi de la vôtre, dans le sens où ... »

Gérard DUCLOS : « Mais oui, on a commencé en 1992 à travailler là-dessus. On a même eu une DSP avec l'équipe Guiraud et Pavan parce que l'Etat nous avait autorisé et on avait tout ce qu'il fallait. Jusqu'au moment où l'Etat s'est rendu compte, on leur avait dit mais ils se sont rendu compte, qu'être Station Thermale ne suffisait pas, et qu'il fallait être station hydrominérale et maintenant Station de Tourisme. Donc on a du retard. Donc ce n'est ni la vôtre, ni la nôtre, c'est je crois une réflexion lente et aboutie. Et ça vous pouvez l'expliquer »

Antoine AREVIAN : « Oui et par ailleurs, on a quand même eu un petit problème de timing qui est lié en fait à l'ouverture du Casino de Casteljaloux. Soyons clairs, l'ouverture du Casino de Casteljaloux a créé un certain nombre d'inquiétudes aussi pour les casinos environnants et forcément... Nous, on était prêts à déposer un dossier assez rapidement, mais la question se posait de savoir ouvrir deux casinos en même temps, alors qu'on n'avait déjà pas l'impact du premier, ça pouvait être un petit peu problématique. Si Lectoure avait été déposé avant... voilà, ça a été lancé comme ça. Mais si Lectoure avait été déposé avant, c'est Casteljaloux qui aurait attendu certainement. Alors, si vous voulez, ça a un intérêt, c'est qu'on n'a pas souhaité et je pense que ça aussi il faut le dire, on n'a pas souhaité déposer non plus un dossier qui amènerait à une situation critique pour un des établissements concurrents. Enfin, moi en tous cas, je n'étais pas du tout favorable pour la raison que je vous ai expliquée, c'est que je connais très bien Luc Leborgne, Directeur Général de Vikings Casinos. Il n'y a aucun intérêt à ouvrir un Casino ou avoir un projet à Lectoure qui vide complètement le Casino de Castéra, ça ne mène à rien. Et je ne pense pas d'ailleurs que la Commission Supérieure des Jeux irait dans ce sens-là, ni les Elus qui siègent à cette Commission forcément.

Donc on a attendu, maintenant ça va faire 3 ans, ça fait bientôt 3 ans qu'on a ouvert le Casino de Casteljaloux, on a attendu de voir quel était véritablement l'impact sur les casinos environnants. Et l'impact est assez étonnant, on l'expliquait encore ce matin au Sous-Préfet, sur le Casino par exemple de Cazaubon-Barbotan qui est quand même le premier casino à proximité de Casteljaloux. Ils ont fait moins 14, la 1^{ère} année ; ils ont fait 0, la 2^{ème} année ; et là ils font plus 14. Donc ça veut dire qu'on arrivera à la fin de cet exercice, enfin ce sont les chiffres arrêtés à fin juin, donc maintenant on clôture en octobre, on arrivera à la fin de l'exercice où l'impact sur le Casino de Cazaubon sera quasiment nul. Pourquoi ? Lui-même en était très étonné parce que c'est un indépendant, il n'est pas comme le Groupe Viking qui a plusieurs établissements et qui peut toujours se dire « demain, si j'ai un établissement qui va mal, je peux effectivement arriver à tirer mon épingle du jeu avec mes autres établissements ». Lui, ce n'est pas le cas, il était très inquiet. Mais il s'est rendu compte que l'offre globalement s'est fortement améliorée sur le territoire. Nous, on a implanté des machines à sous qui

étaient très modernes, on a aussi mis en place un concept, le même que d'ailleurs on prévoit de faire à Lectoure, un concept qui est le concept je dirai de la tendance actuelle, de celui où on essaie d'intégrer au maximum la partie jeu et la partie hors-jeu, de façon à ce que les gens viennent et découvrent le casino. Donc vous voyez, si vous allez dans un restaurant, vous mangez dans un Casino. Vous pouvez entendre le bruit des machines sans avoir l'obligation de jouer. Vous voyez ce qui se passe, sans l'obligation de jouer bien évidemment. Et donc on a eu une offre plus importante.

Donc forcément, on a attiré aussi des joueurs ou des gens globalement qui fréquentaient l'établissement, qui ne venaient pas sur ces établissements là parce que ce n'était qu'une offre qui était uniquement jeux clairement et eux ont été obligés en même temps d'améliorer leur offre et de jeux et de hors-jeux. Pourquoi ? Parce que toute la problématique qui se pose aujourd'hui et c'est le cas par exemple du Casino de Castéra, ils n'ont pas de concurrents véritablement. Leur seul concurrent, moi je vous le dis très honnêtement, c'est la Municipalité (pour le Casino de Castéra). Le jour où ils ont un concurrent qui vient s'implanter dans leur zone, dans leur territoire, là on n'est plus dans la même logique si vous voulez. Ils sont obligés de réinvestir, ils sont obligés de moderniser, ils sont obligés de s'adapter aussi à la demande des clients. Qu'est-ce qu'ils ont fait depuis 10 ans dans ce Casino ? Très honnêtement pas grand-chose et pourtant, je vous dis, je connais bien Luc Leborgne qui est un type formidable et qui dans ses autres établissements, est particulièrement performant. Mais certainement, il est en train de renégocier le cahier des charges ou il va bientôt renégocier le cahier des charges et je pense que s'il se présente avec un établissement qui fonctionne à fond, je ne suis pas certain que la Municipalité accepte de baisser son taux de prélèvement »

Gérard DUCLOS : « qui est de 15% actuellement »

Antoine AREVIAN : « Oui mais enfin bon ... mais finalement, c'est pour vous dire. Ce qui n'a pas été le cas de Cazaubon. Cazaubon n'est pas rentré dans cette logique-là. Lui, il a une logique comme un indépendant. Et ça, c'est méritoire et c'est l'avantage des plus petits, je dirais. Il s'est battu pour essayer de maintenir son activité et il maintient son activité. Et moi, je suis certain que l'année prochaine, il aura fait une augmentation globalement de son produit brut des jeux dans un secteur où on est plutôt en diminution. Donc, c'est plutôt assez performant. Et son offre est bien meilleure, on le voit bien. La restauration, ce n'était pas du tout terrible chez lui, aujourd'hui il a recruté et il a mis en place une restauration parce qu'il sait qu'à Casteljaloux, on a une restauration qui tient la route donc il est obligé d'avoir une offre qui soit comparable. En terme d'animation, c'est pareil, il a été aussi obligé de réfléchir à la manière dont il opérait pour avoir une animation beaucoup plus, je dis rentable (si je puis dire le mot), c'est-à-dire qu'il ne dépense pas pour dépenser. Il dépense aussi pour générer du trafic dans son établissement, donc ça se ressent forcément dans ses chiffres.

Voilà, c'est pour vous dire que moi, je reste convaincu qu'à Castéra, le jour où ils auront un Casino à Lectoure, ils vont être obligés de passer la seconde. Et passer la seconde, c'est avoir une offre de jeux qui soit beaucoup plus performante que ce qu'elle est aujourd'hui. A titre d'exemple, je ne sais pas si vous connaissez les établissements de jeux mais, sur toute la zone, on a tous, des roulettes anglaises électroniques. Vous savez aujourd'hui la progression du chiffre d'affaires des casinos, elle est liée essentiellement aux jeux électroniques. Les tables de roulette anglaise aujourd'hui, sont devenues électroniques. Vous n'avez pas de croupier, mais vous avez la possibilité d'ouvrir ces jeux du matin jusqu'au soir, alors qu'avant, ce n'était ouvert que le soir. On a un problème avec les jeux traditionnels globalement en France, c'est que dans certaines zones et principalement nos zones, les gens ont beaucoup de mal à aller aux tables de jeux parce qu'ils ne se sentent pas à l'aise, ils ont l'impression qu'ils vont être observés et qu'on va se moquer d'eux, qu'ils ne sauront pas faire, donc finalement, ils ne jouent pas. Quand ils sont sous forme électronique, alors qu'on retrouve la même probabilité de gain, les gens n'ont aucun problème pour jouer. Donc la clientèle que l'on retrouve sur ces tables de roulette électronique, n'ont rien à voir avec les tables de jeux traditionnelles. C'est une clientèle en plus un peu plus jeune, qui venait principalement pour le poker etc. Dans un

établissement comme Casteljalous, ça représente - et Cazaubon, c'est à peu près la même chose - à peu près 10 % de leur produit brut des jeux. Ce n'est pas négligeable. Vous installez 6 postes... A Castéra, il n'y a rien du tout. Moi, je me pose la question. Pourquoi ils n'installent pas alors que partout en France on installe ce jeu-là, alors que ce jeu fonctionne parfaitement »

Sylvie COLAS : « Je vais reposer ma question. Où est ce que vous en êtes des autorisations ? »

Antoine AREVIAN : « Alors sur le planning, c'est pour cela qu'on avait attendu d'avoir un peu plus d'éléments, moi je pense que

- 1- on ne pouvait présenter décemment un projet si effectivement ça pouvait amener à fermer un établissement ;
- 2- je ne pense pas que la Commission Supérieure des Jeux aurait vu d'un œil favorable l'ouverture d'un deuxième établissement alors même que déjà, un premier établissement impactait fortement la zone. Aujourd'hui on sait que le Casino de Casteljalous n'impacte pas, en tout cas en ce qui nous concerne, la zone et que le Casino de Lectoure impactera évidemment le Casino de Castéra dans un premier temps, mais je pense qu'à terme, arrivera certainement, d'abord parce qu'ils font ce qu'il faut, à revenir à des niveaux de produit brut des jeux qu'ils ont aujourd'hui. Donc on a pris la décision, maintenant que l'on a ces chiffres, de déposer le dossier. C'est pour cela qu'en fait, on n'a déposé le dossier que maintenant. Dès lors que le dossier est déposé, en fait le traitement est plutôt un traitement administratif. Il va d'abord y avoir une enquête commodo incommodo, il va y avoir ensuite l'avis du sous-Préfet, du Préfet, du Préfet de Région, l'avis des correspondants des courses et jeux et le dossier sera transmis aux libertés publiques qui instruisent le dossier en Commission Supérieure des Jeux. Alors si tout se passe bien, admettons qu'on soit dans un fonctionnement normal, on peut peut-être espérer en décembre, pour Noël, passer en Commission Supérieure des Jeux et avoir l'autorisation des Jeux. L'avoir ou ne pas l'avoir, enfin passer en tout cas en Commission Supérieure des Jeux, on espère pouvoir l'avoir. Si ce n'était pas le cas en décembre, en règle générale, il y a une Commission tous les mois ou tous les deux mois, ça dépend du nombre de dossiers, donc ça sera soit janvier, soit février forcément, voilà. Donc l'autorisation des jeux obtenue, après il faut construire, réaménager le bâtiment, on l'a vu dans tous les projets que l'on a fait, il faut compter une année »

Gérard DUCLOS : « sachant que vous avez déjà obtenu le permis de construire »

Antoine AREVIAN : « Oui, oui »

Sylvie COLAS : « Vous avez le bâtiment, vous avez le permis de construire et la place est définitivement à cet endroit »

Antoine AREVIAN : « Dans le dossier, oui, elle est définitivement dans cet endroit, donc on ne pourra pas le bouger. Après si à terme, ça nous arrive, là on a un cas par exemple d'un établissement qu'on transfère dans le temps, dans ce cas-là, il faut faire à nouveau une demande d'autorisation, avec une nouvelle enquête commodo incommodo, pour qu'effectivement les gens soient d'accord ou pas d'accord. Ce n'est pas l'exploitant qui décide. Il ne faut pas oublier qu'on est en délégation de Service Public et qu'à chaque fois que l'on prend une décision qui impacte le projet, forcément c'est la Municipalité qui décide »

Bernard FRAISSGNES : « J'ai repris le dossier de 2012... »

Antoine AREVIAN : « Oui »

Bernard FRAISSIGNES : « ... et il y a des éléments nouveaux qui nous ont été communiqués par rapport à cette époque. C'est que 1- le Château est définitivement propriété de la Mairie et 2- que la Municipalité entend utiliser d'autres bâtiments pour les sports »

Gérard DUCLOS : « Alors, Monsieur Fraissignes parle de l'hôpital, si j'ai bien compris, de l'hôpital où il y a les brocanteurs. Ensuite, il y a, à côté du bâtiment où vous envisagez de mettre le Casino, une salle qui était un Point Vert »

Antoine AREVIAN : « Oui, tout à fait »

Gérard DUCLOS : « que nous, nous pensons pouvoir acheter pour faire une salle de sport, voilà j'ai bien traduit ? »

Bernard FRAISSIGNES : « Oui, oui »

Gérard DUCLOS : « et quel est votre question, Monsieur Fraissignes ?

Bernard FRAISSIGNES : « Ma question est, pour rejoindre ce que dit Sylvie, est ce que cet endroit est définitif au niveau de l'étude et est-ce que l'Hôpital-Château ne serait pas un meilleur endroit sachant que globalement, on n'est pas extrêmement en faveur de ce projet. C'est idéologique et je le mets en dehors »

Antoine AREVIAN : « Dans la pratique, le dossier a été déposé avec le Casino implanté dans l'ancien Intermarché jusqu'au passage en Commission et après, on ne pourra pas modifier le projet. Et vous voyez, ça faisait un petit peu de temps que je n'étais pas revenu sur Lecture, ne m'en veuillez pas, Monsieur le Maire. Je suis allé faire un tour au Château ce matin et je pense que ce n'est pas possible d'implanter un Casino dans cet espace-là. Non pas parce qu'il n'y a pas la surface, parce que globalement il y a la surface, mais il n'y a pas la largeur. Il y a la profondeur, mais il n'y a pas la largeur. Aujourd'hui, dans les salles de machines à sous, on en revient toujours à ce que je vous disais tout à l'heure, c'est-à-dire que l'idée, c'est d'avoir un concept qui soit moderne. Ça ne sert à rien d'avoir un établissement qui soit un peu comme Castéra. Il faut que les activités soient mêlées, donc ça veut dire que forcément, il faut que vous ayez une salle relativement importante et avec beaucoup de profondeur. Là, je voyais en profondeur sur le Château, on doit avoir 12, 13 ou 14 mètres »

Gérard DUCLOS : « Vous n'êtes pas le seul à nous dire ça, parce que lorsque Pavan était venu, il nous avait dit la même chose. Il ne voulait pas, nous on aurait aimé que ce soit là, on a compris maintenant avec vos explications »

Antoine AREVIAN : « Voilà, c'est purement technique »

Gérard DUCLOS : « On avait posé les mêmes questions que vous »

Antoine AREVIAN : « Et c'est encore plus vrai aujourd'hui qu'en 2013, où on voit vraiment que le concept, c'est celui-ci. Il faut encore l'améliorer certainement »

Eugénia DOUMECQ : « En dehors de la restauration, vous comptez implanter quelles activités ? Est-ce que vous comptez mettre un bowling... ? »

Antoine AREVIAN : « Non »

Gérard DUCLOS : « 3 activités non afferlables »

Antoine AREVIAN : « Je crois qu'il faut rappeler quand même que l'espace d'Intermarché ne sera pas utilisé en totalité. On va rénover toutes les façades et on ne va utiliser qu'une partie de l'espace. On a déjà 1 000 m² qui seront utilisés pour la partie Casino et il reste encore une bonne surface à côté.

Les seules activités que l'on veut faire, ce sont les seules activités que l'on maîtrise, que l'on gère parfaitement : c'est l'animation, la restauration et la partie jeux. Après, justement, l'intérêt de ce bâtiment-là, c'est qu'il ouvre des opportunités à terme, ça va certainement donner des idées à d'autres personnes pour pouvoir s'implanter. Nous, on reste totalement ouvert. De toute façon, c'est une discussion qu'on a eue avec la Municipalité. C'est la Municipalité qui dira ce qu'elle veut implanter à côté, ça ne nous pose aucun problème. On n'a pas d'obligation de rentrer par la même entrée au contraire. Moi là où je ne suis pas tellement favorable, je l'avais dit à Monsieur le Maire, ce sont les boîtes de nuit, je n'aime pas ça. Contrairement à l'idée reçue, ce n'est pas du tout compatible avec un Casino, pas du tout, parce que ce n'est pas du tout la même clientèle. Donc ça, c'est vraiment à proscrire clairement et ce sont des sources à problèmes, clairement. A part cette activité-là, où moi je m'opposerai, toutes les activités me paraissent ou complémentaires ou additionnelles, c'est comme on veut, mais ça ne me pose pas de soucis »

Gérard DUCLOS : « On est bien d'accord »

Sylvie COLAS : « Vous serez le seul propriétaire de l'ensemble du bâtiment que vous allez acquérir? »

Antoine AREVIAN : « Oui mais si la question est de savoir si la Municipalité peut se garder la possibilité de récupérer une partie, la partie qu'on n'utilisera pas, en tout cas se donner l'opportunité de pouvoir le faire, moi je ferai ce qu'il faut pour que ce soit le cas. Je n'ai aucun intérêt et je n'aurai pas de concurrents, au contraire. Enfin, moi je pousserai à ce que ça se développe, l'idée c'est quand même de développer au maximum cet espace, si c'est possible »

Hélène MARTI : « J'ai une question pratique, peut être que vous n'allez pas pouvoir me répondre de suite, qu'est-ce que ça peut générer en termes d'emploi ? »

Antoine AREVIAN : « C'est assez simple parce qu'on va avoir des structures qui vont être assez comparables avec Cransac, Casteljalous.... Cransac, c'est 50 machines. On est autour de 34, 35 emplois à l'année et après, on a des emplois complémentaires en saison, ça dépend beaucoup de la partie restauration. En sachant que sur la restauration - et je pense que c'est important de le souligner, c'est un élément important dans beaucoup de municipalités où on travaille, parce que les gens se sont aussi beaucoup posés des questions. Et aussi pourquoi dans les casinos, vous allez de plus en plus voir apparaître en tout cas cette partie d'activité sur la restauration, c'est qu'on se rend compte, dans le Casino de Dax par exemple, qu'à 22h30 - 23h, en période hivernale, vous ne pouvez plus manger »

Gérard DUCLOS : « Mais on était ensemble, avec qui on était ... »

Antoine AREVIAN : « Passé les 23h, c'est fini »

Gérard DUCLOS : « C'est fini et à Lecture, c'est pareil »

Eugénia DOUMECQ : « Je suis de Dax, j'ai travaillé chez Junca, je sais tout ce qui se passe. Déjà le fait qu'il y ait la concurrence, ça ne pose aucun problème parce qu'il y a le casino de Saint-Paul-lès-Dax, il y a Dax, il y a l'établissement à côté du Splendide, puisque ça n'existe plus le Splendide, hélas... »

Gérard DUCLOS : « Hélas »

Eugénia DOUMECQ : « Et c'est vrai que la restauration effectivement, il n'y a que dans ces établissements qu'on peut tout à fait avoir du choix... »

Antoine AREVIAN : « Bien sûr. Et vous allez à Casteljalous, par exemple, c'est le cas aussi de Saint - Trojan et c'est le cas de Cransac, ce sont les derniers établissements en fait qu'on a développés. On a développé une restauration à côté traditionnelle si je puis dire, où l'on fait quand même très attention aussi à ne pas être parce que, les gens ont aussi la notion de « casinos, c'est aussi de la

haute gastronomie ». Ce n'est pas logique. On veut faire de la qualité en terme de produits, mais on veut quand même rester sur des produits qui sont relativement simples parce que la clientèle qui vient dans ces établissements-là, ce n'est pas cette clientèle-là. Ils vont dans des établissements qui ont des macarons Michelin ou un certain nombre de reconnaissance culinaires. Nous, on n'a pas à faire concurrence à ces gens-là. Et en plus, je trouve que ce n'est pas du tout notre métier. Et à côté de ça, on a développé ce qu'on appelle nous, du snacking, mais du snacking d'une manière un petit peu développée, où on fait carrément pizzeria, quoi. Donc, on a un convoyeur à pizzas dans l'établissement, comme vous avez dans les grandes villes, ce qui veut dire qu'on est susceptibles de servir des entrées très simples, pizza et dessert. Dessert aussi, mais ça va être assez limité, mais vous aurez le choix par exemple d'une dizaine de pizzas jusqu'à pratiquement la fermeture de l'établissement. Et je le vois, ça marche très, très bien dans ces établissements. Donc, c'est à nouveau des relais de croissance en termes de chiffre d'affaire »

Cécile MELLAN : « Vous avez une idée de la capacité d'accueil »

Antoine AREVIAN : « Alors pour la restauration, on a prévu 70 personnes en assise normale, en dehors des terrasses. Ça veut dire qu'on pourra faire certainement plus si jamais on avait des dîners spectacle ou une nécessité de plus de personnes, mais l'idée c'est d'avoir quelque chose qui soit quand même à taille humaine, parce que ça veut dire qu'après, vous êtes obligé de structurer la cuisine, tout ça et ça, ça ne suit pas »

Patrick MARCONATO : « J'ai eu l'occasion d'aller dans certains casinos pour des fêtes de famille ou autres, c'est vrai que ce sont les seuls endroits où on peut accueillir, 50, 60 ou 70 personnes, ce qui manque à Lectoure »

Antoine AREVIAN : « Alors, par exemple, vous voyez sur Cransac, les restaurateurs, c'est en gros une Commune qui fait 2 000 - 2 500 habitants, ils étaient à la fois très contents de voir arriver le Casino, parce qu'ils savent très bien qu'en dehors de la période estivale - ils ont une clientèle quand même un peu touristique tout l'été - ils n'ont pas grand monde. Quelque part, ils savent qu'ils vont avoir une fréquentation au travers l'établissement de jeu et ils vont en bénéficier parce que les gens ne viennent pas tous manger chez nous, forcément. Il y a un moment où il faut aussi que l'offre soit suffisamment diversifiée. Plus l'offre est importante, plus finalement, les gens viennent sur le lieu, c'est un peu logique. Mais nous, on a pris par exemple comme optique de ne pas faire de menus. C'est pareil à Casteljaloux. Ce qui veut dire qu'on ne concurrence absolument pas les autres restaurants de la Commune le midi qui font des repas ouvriers par exemple parce qu'on sait que pour certains, c'est quand même le gros de leur activité. Donc on arrive largement à faire du chiffre d'affaires en dehors de ça, en plus ce n'est pas du tout nôtre créneau. Chacun a un créneau et on s'applique à essayer de rester sur le nôtre et ça fonctionne très, très bien. »

Sylvie COLAS : « Par rapport à la Mairie, quels vont être les retours et qu'est-ce que vous attendez de la Mairie ? ... »

Antoine AREVIAN : « Alors, ça c'est aussi une question. On a prévu au cahier des charges, de faire un spectacle de qualité, une manifestation de qualité par an, en période estivale. Donc je prends l'exemple de Saint-Trojan : on vient de faire « Grupo Segundo », le groupe cubain. Sur Casteljaloux, on a fait « Mickey 3d » et c'est du gratuit tout ce dont on parle. On fait sur Cransac, parce que la Mairie nous a dit que ça serait plutôt pas mal, alors que l'année d'avant on avait fait Julie Zenatti, on a fait un « Podium des années 80 ». Donc on s'adapte aussi en fonction de la clientèle, en fonction aussi de la demande de la Municipalité. Les gens nous ont posé la question de savoir et beaucoup sont allés voir le Maire en disant « ça nous coûte combien ? ». Les gens imaginent tout le temps effectivement que la Municipalité vient en soutien du Casino. En l'occurrence aujourd'hui, la Municipalité de Lectoure et les Municipalités dans lesquelles on a implanté des établissements de jeux, n'ont jamais eu besoin de dépenser de l'argent.

L'objectif quand même de toutes les Municipalités, dans les casinos qu'on a ouverts - il y a des Municipalités de tout bord, dans un premier temps, c'est un, d'animer la Commune et deux, les revenus du casino.

Donc revenus du Casino, je crois qu'on a fait un calcul pour le casino de Lectoure, on va se situer entre 150 et 200 000 € par an. Donc, ce sont 150 à 200 000 € par an, qui sont versés à la Commune et je pense que le travail pour le coup n'est pas très difficile. Il a été difficile en amont mais après il ne l'est pas. Et c'est d'ailleurs la problématique justement du Casino de Castéra. La problématique, elle est essentiellement ici, elle n'est pas ailleurs. Elle n'est pas dans le fait de savoir qu'il y a un projet à Lectoure. C'est uniquement quel va être l'impact sur les finances de Castéra, de l'ouverture du Casino de Lectoure. Parce que si on dit au Maire : « Je vous garantis, Monsieur le Maire, que ça ne va pas descendre d'un iota ou qu'on compense si jamais ça descend », moi je ne vois pas pourquoi il s'y opposerait, quel est l'intérêt pour lui ? Aucun.

Castéra a connu une baisse relativement importante, c'est pour cela que le sujet est parfois un peu délicat dans son cas particulier. Ils ont connu une baisse de 30 % comme tous les casinos. Quand vous êtes une Ville comme Dax, 30 % de baisse du prélèvement du casino pour la Commune, c'est significatif mais ce n'est pas vital. C'est toujours gênant parce que finalement, il y a des projets qu'on arrivait à faire et qu'on ne pourra peut-être pas faire. Si vous êtes à Castéra, 30 % de baisse du prélèvement du Casino, là il y a beaucoup de projets que vous ne faites plus. Nous, on a exactement le même cas à Alvernac. A Alvernac, le Casino fait le double de ce que l'on prévoit de faire pour Lectoure, on doit verser 400 ou 500 000 € à la Commune. Il y a 600, 700 habitants, donc on a un cas assez identique. Depuis 2004 maintenant qu'on est ouvert, ils ont acheté - le Maire a investi, il a acheté des tas de trucs qu'il n'aurait jamais acheté s'il n'y avait pas eu le Casino. Et il a conscience que si demain, je viens le voir et je lui dis « Monsieur le Maire, aujourd'hui, ce n'est plus 15, c'est 6 », il va y avoir un gros problème pour lui. On a beaucoup de Communes où on a renégocié le taux de prélèvement parce qu'on était à 15 % et qu'en 2000 ou 2001 ou 2002, c'était tout à fait acceptable de verser 12 ou 15 % aux Communes, aujourd'hui on est plutôt autour des 6 / 7, voire on est bien en dessous de ça dans les plus petits établissements parce que le chiffre d'affaires a baissé et globalement, tout le monde est passé par là, la crise - il a fallu se réadapter et les Communes ont pu le faire parce que le Casino a porté un plus mais il n'était pas essentiel dans la gestion de la Commune, enfin, la gestion financière de la Commune. Je pense que c'est important de l'avoir toujours en tête, d'ailleurs, c'est-à-dire que quand vous accueillez un Casino dans votre Commune, il faut que ça serve à faire des choses en plus, mais sans plus, sinon ça devient vite un problème si jamais effectivement pour des raisons x ou y, les casinos n'assurent plus les mêmes ressources »

Gérard DUCLOS : « Est-ce que vous travaillez avec des groupes locaux ? Parce que nous avons de plus en plus de groupes qui nous demandent de pouvoir faire des spectacles, est ce que vous les accueillez ? »

Antoine AREVIAN : « Bien, nous, on ne fait que ça. A part les spectacles de qualité, où là on fait venir plutôt des gens de renoms, après le reste du temps ... Là par exemple à Casteljaloux, je donne cet exemple mais les autres c'est pareil, mercredi, samedi, ils ont a des animations dans l'établissement et ils ne font venir que des groupes locaux. De toute façon, ils doivent avoir des budgets, quand vous faites 153 animations... On a prévu pour le Casino de Lectoure, 153 animations à l'année »

Gérard DUCLOS : « 153 dans l'année ! »

Antoine AREVIAN : « Oui, nous, en tant qu'exploitant, on s'est engagé à réaliser 153 animations dans l'année »

Eugénia DOUMECQ : « Vous faites des thés-dansants ? »

Antoine AREVIAN : « Alors à Casteljaloux, on avait prévu des thés-dansants, mais on ne les fait pas, parce qu'on s'est aperçu que finalement, ce n'était peut-être pas l'idéal pour le cadre de l'établissement. On voulait peut-être apporter une clientèle un petit peu différente. Donc aujourd'hui, on fait principalement des concerts, mais quand je dis des concerts, c'est très, très large, on a des dîners-spectacle, on fait aussi des animations. Ils doivent faire à peu près deux ou trois fois par an, un magicien, viennent des caricaturistes, enfin tout ce qui peut amener à un moment donné à animer le Casino et à créer un peu d'innovation. L'idée, c'est toujours pareil, c'est de communiquer au maximum au travers de nos activités de jeux, plutôt hors-jeux que jeux d'ailleurs, de plus en plus. C'est très rare que vous entendiez une communication sur la partie essentiellement jeux ou alors c'est de la notoriété de manière générale. Mais dès qu'on communique sur de la radio, on va vous parler d'un groupe, on va vous parler d'un dîner-spectacle... c'est assez logique »

Eugénia DOUMECQ : « Est-ce que vous travaillez en parallèle avec les centres thermaux, les piscines ludiques ? »

Antoine AREVIAN : « Alors ça, ça dépend des acteurs locaux. J'ai un exemple type, Casteljaloux, alors c'est ... »

Gérard DUCLOS : « Les Hébrard, Compagnie Européenne du Thermalisme »

Antoine AREVIAN : « Alors ça marche très, très bien, ils ont beaucoup de monde, mais ils ne travaillent avec personne »

Gérard DUCLOS : « On a beaucoup travaillé, nous - ce sont des amis les Hébrard, on a beaucoup travaillé avec eux, ici. C'était le père, puis il y a eu le fils, c'est un peu particulier mais ils étaient très introduits à la Région Midi Pyrénées à une époque avec Marie-Noëlle Blanquier. Après, on ne les a plus trop intéressés peut-être ou ils nous ont moins intéressés »

Antoine AREVIAN : « Je prends l'exemple de Cransac, mais les autres établissements c'est pareil, Cransac, c'est la Chaîne Thermale du Soleil. Donc là, on a mis en place des forfaits jeux + repas au Casino. Ils proposent un certain nombre de prestations dans l'Etablissement thermal : remise en forme ... et on a packagé ça avec un hôtelier, ou deux hôteliers sur place, c'est à dire que les gens ont le choix. Ils prennent la remise en forme + le restaurant, et ils peuvent s'ils veulent, en plus rester dormir. L'idée, c'est toujours pareil, nous, on le voit dans le monde... rural, ce n'est pas le mot »

Gérard DUCLOS : « Oh si, nous sommes l'hyper-ruralité, on est ruralité ici »

Antoine AREVIAN : « Pas urbain. En fait, plus les acteurs locaux travaillent ensemble, plus ils proposent des choses, plus on est un peu novateurs finalement »

Gérard DUCLOS : « Bien sûr »

Antoine AREVIAN : « Plus on a de moyens de communiquer, plus on a de retours. Et plus l'image qui en ressort est positive. Vous voyez par exemple, Cransac, c'est vraiment intéressant parce que c'est le bassin de Decazeville »

Gérard DUCLOS : « Je vous en ai parlé un soir : c'est dans la Salle des Pendus, je vous l'ai raconté et à côté d'un Lycée »

Antoine AREVIAN : « C'est à côté du foyer de jeunes. Et donc Rodez ne vient jamais à Decazeville, parce que Rodez c'est quand même voilà et Decazeville c'était plutôt les miniers, c'étaient ceux qui étaient un peu durs. Et on met beaucoup de temps à obtenir ou en tout cas à augmenter la fréquentation de cette clientèle qui vient de Rodez, qui est notre première zone de chalandise. Pourquoi ? Parce qu'ils ont l'image du bassin minier, donc c'est pour cela que l'on développe un maximum de produits autour de ça, quand on fait des podiums. Là on est en augmentation depuis à

peu près 6 à 8 mois, une augmentation qui devient significative de cette zone de chalandise parce que les gens ont compris que finalement, il y avait aussi des produits sur la zone, qui étaient intéressants à la fois pour la remise en forme et à la fois pour la partie casino »

Sylvie COLAS : « Au niveau des taux de reversement, c'est une convention qui se fait avec la Municipalité ? Ça se négocie comment ? Parce que vous avez parlé de 6 à 15 % »

Antoine AREVIAN : « Nous aujourd'hui, on a négocié à peu près la même chose avec toutes les Municipalités. On a des paliers : c'est-à-dire que si on considère que le niveau de produits brut des jeux est inférieur à 2 millions, c'est 3 ou 4 % de prélèvement. S'il passe de 2 à 3,5, je crois que c'est 8 »

Gérard DUCLOS : « Oui, il me semble. 7,5 peut être »

Antoine AREVIAN : « Et ainsi de suite. C'est-à-dire que plus le Casino va générer du chiffre d'affaires, plus la Commune va en profiter, ce qui me paraît complètement logique »

Sylvie COLAS : « chiffre d'affaire du Casino »

Gérard DUCLOS : « Produit brut des jeux »

Antoine AREVIAN : « La délégation de service public porte sur l'ensemble de l'établissement mais essentiellement sur la partie jeux. Donc, c'est le produit brut des jeux qui est ponctionné au travers de l'obligation légale. L'idée, c'est qu'on va faire un investissement qui est de l'ordre de 3 millions d'euros, sur une période qui va être de 20 ans, donc il faut arriver à retomber sur nos pattes, ça paraît assez évident. L'idée, c'est que, si vous avez un prélèvement qui est très fort au départ, ça va amener obligatoirement l'exploitant à devenir particulièrement agressif. Moi je ne veux pas travailler dans ces conditions. Je l'ai expliqué aux différents maires, pour plusieurs raisons. Parce que si vous travaillez de cette manière-là, il y a toute une politique qui se met en place et qui ne me paraît pas très, très saine. Je crois que pour l'exploitant, la logique, c'est de développer la partie hors-jeux et d'avoir une partie jeux qui soit suffisamment attractive sans avoir obligation de faire des chiffres d'affaires qui soient faramineux et d'installer ... nous, on a prévu 50 machines, franchement on n'a pas prévu d'en installer plus après. 50 machines, une roulette anglaise électronique et un blackjack, ça sera largement suffisant au projet de Lectoure, pour cohabiter avec l'ensemble des établissements de proximité. Donc, c'est la logique aussi de ce prélèvement. Après, si le chiffre augmente parce que la zone de chalandise est plus importante que ce qu'on avait imaginé, ce qui peut être le cas parce qu'aujourd'hui, les études d'impact montrent que le chiffre serait peut-être légèrement supérieur de 20 % à peu près par rapport au chiffre qu'on avait prévu, dans ce cas-là, la Commune en profitera au même titre que l'exploitant, ce qui me paraît tout à fait logique.

Bernard FRAISSIGNES : « Pour aller un petit peu plus loin, vous parlez des chalands et des zones de chalandise. Est-ce que vous pourriez nous en dire plus ? J'ai une autre question concernant les emplois qui seront locaux ? »

Antoine AREVIAN : « On parle locaux uniquement, moi, je ne vous parle que des emplois locaux. Non, non, le groupe ... »

Bernard FRAISSIGNES : « 4 ou 5 personnes viennent du groupe ? »

Antoine AREVIAN : « A part l'encadrement où il faudra faire venir nécessairement des gens qui viennent d'autres établissements, de Casteljaloux, de Cransac, des gens qui sont issus du groupe mais en dehors de ça, tous les autres sont recruté localement. Et à terme... »

Bernard FRAISSIGNES : « recruté localement ayant les compétences... »

Antoine AREVIAN : « Alors, les compétences, ce sont plutôt des compétences particulières, on ne recrute pas Alors ça c'est encore intéressant, je prends l'exemple de Cransac : on est passé par le pôle emploi, et d'ailleurs Monsieur le Sous-Préfet nous a félicités d'avoir agi de cette manière-là, mais c'est ma politique. On ne commence pas à faire de l'écramage avant de voir les gens. Je m'explique. Ils nous ont proposé de mettre en place une méthode qui permet de voir les qualités des différents postulants et eux-mêmes font déjà une pré-sélection et nous envoient les gens, ils nous transmettent les candidats qui leur paraissent corrects. Nous, ce n'est pas du tout notre politique, dans les deux cas d'ailleurs, même à Saint-Trojan, on l'a refusée. Nous, on veut voir tous les gens qui postulent à l'établissement. Donc on a vu 300 candidats à Cransac, on en a vu 400 à Saint Trojan, on en a vu à peu près la même chose à Casteljaloux, et on a recruté des gens qu'on n'aurait jamais recrutés, je vous le garantis à travers ce système-là. On a recruté des gens qui avaient une quarantaine d'années, des gens qui avaient des profils atypiques. A Saint-Trojan, on a recruté un prof de tennis qui a une quarantaine d'années, franchement il ne rentre pas du tout dans les critères, il n'a rien à voir avec l'employé de jeux. Mais le type avait vraiment les motivations pour pouvoir bosser et il nous a paru en bon rapport avec la clientèle, et je ne serais pas étonné qu'un jour ce candidat-là, on le retrouve faisant de l'encadrement à Casteljaloux ou à Lectoure ou à Cransac, parce qu'il en avait vraiment les capacités, moi, il m'a semblé qu'il les avait vraiment. Après il faudra qu'il ait la motivation de travailler dans un environnement où vous bossez les week-ends et où vous travaillez la nuit parce que ce sont des contraintes qui sont très importantes au niveau familial. Et c'est surtout ça qui fait l'élimination dans les candidats. Je bosse le 15 août, je bosse le vendredi, je bosse le samedi, je bosse le dimanche »

Gérard DUCLOS : « la nuit »

Antoine AREVIAN : « Juillet / août : c'est là où on a le plus de boulot, etc. Donc pour cette réponse-là, hormis l'encadrement, tout le reste du personnel sera recruté localement. Nous, on cherche quand même à avoir du potentiel parce qu'on ne recrute jamais à l'extérieur. Donc c'est que des gens du groupe qui font l'encadrement du groupe. On a des gens qui connaissent les structures, qui viennent souvent de zones rurales et qui s'y plaisent. Si vous avez la possibilité de venir à Casteljaloux et j'en ai parlé au Maire, vous rencontrerez par exemple la Directrice de Casteljaloux, qui vient d'Alvignac et qui est originaire du Massif Central. Casteljaloux, vous lui posez la question demain si elle veut partir, elle vous dira non. Donc, ça veut dire qu'elle s'est parfaitement intégrée, elle se plaît dans cet environnement et c'est un établissement qui correspond à un milieu qu'elle connaît bien et qu'elle apprécie »

Gérard DUCLOS : « Je crois qu'on va accepter votre proposition, on va en débattre entre nous, mais on affrètera un petit car et on viendra »

Antoine AREVIAN : « Cela sera avec plaisir. Vous verrez exactement comment on fonctionne »

Sylvie COLAS : « Quel est le profil type de la clientèle ? »

Antoine AREVIAN : « Alors sur le profil type de la clientèle, les casinos ont ces dernières années quand même, énormément évolué. Dans certains établissements, on a 70 % de la clientèle la journée. Vous parlez de Dax, c'est 80 % de la clientèle la journée »

Eugénia DOUMECQ : « Le soir, c'est désert »

Antoine AREVIAN : « Et nous, on n'a pas la clientèle de Saint-Paul-les-Dax, où il y a une clientèle beaucoup plus jeune avec le Tex-Mex. Et après, on a une clientèle un petit peu plus importante, principalement les vendredis, samedis et dimanche, où là, on a la clientèle un peu plus tard. Tous les établissements, je pense à Casteljaloux, ferment à 2h et demi en semaine, 3 heures le weekend. Il y a quelques années encore, on fermait à 3h – 4h. Et on a certains établissements dans le Massif Central

où aujourd'hui on ferme à minuit et demi – 1heure. Pourquoi ? Parce que vous vous rendez compte que jusqu'à minuit, minuit et demi, vous avez du monde, mais après il n'y a plus personne. Ça ne sert à rien. C'est préférable d'ouvrir un peu plus tôt. Ce qui change aussi, c'est intéressant pour les salariés forcément parce qu'ils travaillent moins tard le soir. Il faut être honnête, moi je préfère travailler moins tard le soir. Je le dis honnêtement, c'est plus simple. Et donc, ça, c'est plutôt favorable. Et la clientèle, ce n'est pas une clientèle de boîte de nuit du tout, du tout. Le bar, on n'a aucune personne d'éméchée ; ça c'est vraiment exceptionnel que vous arriviez dans le bar et que vous ayez quelqu'un d'un peu éméché. On a une politique très stricte, pourquoi ? Parce qu'on a des obligations qui sont très strictes au niveau de la PJ. Si on a un incident un soir avec quelqu'un qui a trop bu dans l'établissement ou venant d'un autre établissement chez nous, vous pouvez être certain que le Directeur va avoir un problème sérieux à mon avis, concernant son agrément. Donc, ils font extrêmement attention. On n'est pas des bars »

Sylvie COLAS : « Donc les gens qui viennent dans la journée, globalement, ce ne sont pas des travailleurs, ce sont plutôt des retraités »

Antoine AREVIAN : « Alors, ça peut être des retraités, ça peut être aussi des touristes, c'est assez variable. On peut avoir des gens qui ont des activités en décalage. Très honnêtement, je ne serais pas capable de vous dire toutes les catégories socio-professionnelles, mais on a vraiment toutes les catégories socio-professionnelles »

Gérard DUCLOS : « Claude, tu veux intervenir ? »

Claude DUMAS : « Sylvie, il y a aussi des gens qui travaillent et je vais faire part de mon témoignage. Au mois de mars cette année, notre Syndicat Départemental a fait son Assemblée Générale au Casino de Barbotan. On l'y avait eu fait il y a 20 ans, à l'ancien qui se situait au-dessus du chemin du Château ... Et pourquoi on l'a fait là ? Parce que nous avons les capacités au niveau des salles de réunion, des salles équipées de vidéoprojecteurs, des salles de conférence, le restaurant sur place qui pouvait nous prendre en totalité, et également la possibilité après d'aller visiter la Station de Barbotan. Donc, ça a été une journée particulièrement intéressante et j'avais à côté de moi le 1^{er} Adjoint au Maire. J'ai pu discuter longuement avec lui pour savoir comment se passait le tourisme à Barbotan, le casino etc. Et il disait qu'en l'espace de peu de temps, le fait de l'avoir recentralisé sur le village de Barbotan avait déclenché une clientèle beaucoup plus importante. Et ce qu'il y a à remarquer aussi, c'est qu'il ne rentrait pas en concurrence avec les restaurants, au contraire. Alors l'exemple, nous, on avait fait cette Assemblée Générale, donc il y a des gens qui étaient venus de la Région ... il y en avait des Hautes Pyrénées, il y en avait du Languedoc Roussillon, certains étaient arrivés la veille, il y avait une quinzaine de chambres qui étaient retenues dans les hôtels. La veille, ils étaient allés manger au restaurant en face le Casino « Chez Claude », d'ailleurs, je ne peux pas l'oublier ! Et donc c'est amusant de regarder à quel point ça attire une nouvelle clientèle, une clientèle qui ne serait pas venue s'il n'y avait pas eu cet établissement. Et on le voit sur Lectoure, vous ne trouverez pas un restaurant qui est capable d'avoir une salle conséquente avec vidéoprojecteurs pour pouvoir animer. Nous, en tant que Mairie, nous avons une salle magnifique mais on ne sait pas faire les repas, on ne le fait pas. Donc maintenant, quand on veut un produit fini, on peut même demander d'avoir une animation spéciale, ils peuvent s'occuper de faire venir une animation, donc il y a une multitude de raisons qui font que ce sont des gens qui ne seraient pas venus sur le site, s'il n'y avait pas eu cet équipement. Et on a pu en discuter : l'Adjoint de Cazaubon me disait que vraiment il se félicitait d'avoir changé et comme vous le dites, le nouveau casino, c'est cette histoire de surface et il est rond, en grande partie. Il permet, alors qu'en haut, au Château, c'était étriqué et là, c'est vrai que quand vous parlez de volume, de dimension, de grandeur, on le voit. C'est un aménagement spécial avec les salles qui sont en périphérie de la salle de jeux. Et pour anecdote, notre Président Départemental qui venait de Roquelaure, avait oublié sa carte d'identité. Nous, on est rentré, pas lui. La réunion n'a commencé que quand il a été à Roquelaure pour chercher

sa carte d'identité et revenu. Pourtant c'était lui qui organisait, il était connu, « non on ne peut pas vous laisser rentrer parce que s'il y a le moindre contrôle, on est mort ». Et donc même lui, il a été obligé de revenir chercher sa carte d'identité et on a commencé avec une heure de retard »

Antoine AREVIAN : « C'est une spécificité de Cazaubon, c'est-à-dire que toutes les activités sont sous ce qu'on appelle le contrôle aux entrées. Ça veut dire que vous ne pouvez entrer dans l'établissement et exercer une activité que si vous êtes passé au contrôle aux entrées. Nous, on n'est pas du tout comme ça, on considère que chaque activité doit fonctionner de manière indépendante. Justement, il n'y a pas obligation à ce que les gens viennent aux jeux, vous pouvez aller au restaurant, vous n'avez pas de pièce d'identité, vous allez au restaurant, il n'y a pas de problème »

Gérard DUCLOS : « Mais vous n'irez pas dans la Salle de Jeux »

Antoine AREVIAN : « Mais vous n'irez pas dans la Salle de Jeux, clairement »

Gérard DUCLOS : « D'accord »

Antoine AREVIAN : « Cela peut être complètement différent. C'est difficile mais je pense par exemple à Cransac : aujourd'hui on a des retours extrêmement positifs parce que toute la clientèle thermale et de remise en forme vient au Casino, passe la tête, vient boire un coup, l'environnement est sympa, moderne, ça change. Effectivement, on a un vidéoprojecteur, on a apporté une modernité qu'ils n'avaient pas. »

Gérard DUCLOS : « Le Maire est content, Michel Raffi est très heureux »

Antoine AREVIAN : « Et donc ils peuvent profiter, clairement »

Gérard DUCLOS : « D'autres questions ? »

Bernard FRAISSIGNES : « Oui, vous avez évoqué le terme de la partie administrative, décembre... »

Antoine AREVIAN : « Oui »

Bernard FRAISSIGNES : « Durée des travaux »

Antoine AREVIAN : « Un an, ça veut dire qu'il faut imaginer Noël Les années passent vite maintenant, le Noël 2017. C'est pareil pour les travaux. C'était le cas à Casteljaloux, c'était le cas à Cransac, nous, on travaille avec les entreprises locales, encore faut-il en avoir, mais si vous en avez... »

Gérard DUCLOS : « Ah, il y en a, oui »

Antoine AREVIAN : « On ne travaille qu'avec des gens localement. On met les gens en concurrence mais on ne prend jamais de grosses entreprises parce qu'on se rend compte que dans la pratique, le jour où on a des problèmes, on ne s'en sort jamais.»

Gérard DUCLOS : « Le Service après-vente est inexistant »

Antoine AREVIAN : « C'est zéro »

Gérard DUCLOS : « Ici, il a des entreprises locales. D'autres questions ? »

Sylvie ACHÉ : « Je reviens à la question que posait Monsieur Fraissignes »

Gérard DUCLOS : « Sylvie qui représente le commerce local. Tu étais Présidente de l'Association des Commerçants »

Sylvie ACHÉ : « Je suis arrivée un peu en retard, donc je n'ai pas entendu tout ce que vous avez dit sur le début, mais moi ce que je veux dire aussi, comme je fais partie de l'Association des Commerçants et Artisans de Lecture, que de leur part, il n'y a aucun souci, il y a une attente, en tout cas du Bureau et des proches de l'activité. On se rend bien compte de l'importance et de la dynamique que vous allez amener dans cette ville. Et ma question était justement : à quelle date avez-vous prévu l'ouverture, approximativement ? »

Antoine AREVIAN : « Si tout va bien, ça peut être Noël »

Gérard DUCLOS : « Au moment des marchés de Noël »

Antoine AREVIAN : « Après, ça va dépendre du passage en Commission. C'est le passage en Commission et après, l'autorisation, forcément »

Sylvie ACHÉ : « Parce qu'on s'était vu il y a combien de temps ? »

Gérard DUCLOS : « Je pense que c'était dans le précédent mandat, j'ai l'impression »

Claude DUMAS : « Il y a environ 3 ans »

Gérard DUCLOS : « En 2013 / 2014 »

Sylvie COLAS : « Je me souviens d'un Conseil Municipal en 2012 »

Gérard DUCLOS : « C'était en 2012, Sylvie ? »

Antoine AREVIAN : « 2013 »

Gérard DUCLOS : « 2013 »

Antoine AREVIAN : « Je crois qu'il y a un point qu'il faut quand même souligner. Dans toutes les Communes dans lesquelles nous sommes implantés - la plus grosse c'est Dax, mais enfin finalement elle sort un petit peu du lot, parce que les autres sont beaucoup plus petites, mais ça ne change pas grand-chose d'ailleurs - c'est une délégation de service public. Délégation de Service Public, ça veut dire que c'est quand même la Commune à moment donné qui a la main sur le cahier des charges. Je vous dis ça parce que je ne suis pas éternel non plus. Demain, il peut arriver que je ne sois plus là, vous vous retrouvez avec quelqu'un d'autre, ou vous décidez aussi de prendre un jour quelqu'un d'autre, la Délégation de Service Public vous donne la possibilité d'imposer un certain nombre de choses au délégataire. Et ça je crois qu'il faut bien l'avoir en tête parce que ça peut faire peur. On a un peu l'impression parfois d'avoir un exploitant privé qui fait comme bon lui semble, comme dans certains secteurs d'activité où on peut décider un certain nombre de choses et puis après, c'est l'exploitant qui fait comme bon lui semble. Dans un casino, ce n'est pas du tout le cas. Et les exploitants de casino de manière générale, travaillent étroitement avec les collectivités parce que tous les 5 ans, il faut repasser devant la Commission Supérieure des Jeux. Vous êtes obligés de redemander une autorisation de jeux, et forcément vous ne pouvez pas vous retrouver avec une situation qui soit conflictuelle avec une Municipalité, sans quoi ça porte préjudice à la fois à l'exploitant et à la fois à la Commune. Donc, c'est quand même un point important à souligner. Et le deuxième point, moi très honnêtement, aujourd'hui, on est sollicité régulièrement par des Collectivités pour pouvoir installer des établissements de jeux, des casinos, soit parce qu'ils ont eu par exemple des exploitants qui ont très mal géré, je pense au cas par exemple de Bagnères-de-Luchon qui avait fermé »

Eugénia DOUMECQ : « Cauterets ? »

Antoine AREVIAN : « Cauterets, le potentiel était plus moyen, c'est très, très saisonnier. Je pense à Bagnères-de-Luchon, je pense à Lamalou qui a fermé parce que l'exploitant ne voulait plus les exploiter et qu'il n'en avait plus rien à faire. Et les Municipalités ont couru après les exploitants pour en avoir un. Je vous garantis que c'est une chance exceptionnelle. J'ai 11 établissements, Dax, Alvignac, des établissements qui sont plus gros que Lectoure, pour moi c'est une chance exceptionnelle que vous ayez la possibilité d'avoir un établissement de jeux dans votre Commune. Demandez à des Maires, vous verrez, si on leur donne l'opportunité de pouvoir le faire, ils n'hésitent pas une seule seconde »

Gérard DUCLOS : « Quand on est allé à Dax avec Jean-Jacques chez Gaby Bellocq, il se trouve que je suis très ami avec le Maire de Dax aussi, ils sont un peu fiers de nous y recevoir là-bas »

Jean-Jacques TOSCA : « Mais moi, c'est votre chiffre qui m'interpelle, ce sont les 150 000 € que vous annoncez, c'est le budget que l'on attribue pour entretenir les chemins »

Antoine AREVIAN : « Ah ça, ce n'est pas mon problème »

Denis CASTAGNET : « A la limite, l'opération financière pour la Commune, 150 000 € sur un budget de 6 millions, ce n'est pas ça qu'il faut mettre en avant. Ce sont les 35 emplois, les animations, une activité économique ... »

Claude DUMAS : « Ça fait une belle vitrine aussi quand même »

Denis CASTAGNET : « Cela va faire venir des gens à Lectoure et toute l'année »

Antoine AREVIAN : « En termes de publicité, je ne sais pas si vous avez l'occasion d'aller à Agen où on communique un tout petit peu sur Casteljaloux, même si ce n'est pas vraiment notre plus grosse zone de chalandise, loin de là. Mais on fait quand même beaucoup de publicité. Les casinos par principe, font beaucoup de notoriété, et la notoriété quand elle communique, ce n'est pas un groupe par région, c'est Casino de Lectoure, Casino de Casteljaloux et à chaque fois, on essaie d'associer la ville. Notre politique, elle est vraiment exclusivement celle-là parce qu'on l'a vu dans les différentes Communes, plus vous travaillez avec des acteurs locaux, plus finalement, vous arrivez à attirer du monde et à créer une vraie dynamique. Après, la problématique, elle est celle-là, nous, on ne peut pas tout faire. Je vous ai écouté tout à l'heure, nous, on va faire notre boulot, mais il ne faut pas rêver. C'est-à-dire que si vous avez des acteurs locaux qui ne veulent rien faire... »

Maryse ESCRIBE-NAGLIN : « Ce n'est pas le cas ici »

Sylvie ACHÉ : « Il y a quand même des énergies dans cette Ville »

Antoine AREVIAN : « Je me doute, mais si les énergies existent, alors c'est vraiment formidable. Je vois par exemple à Cransac, c'est le cas, et c'est formidable, ils sont hyper motivés. Le casino, c'est le budget bien sûr, mais ce n'est pas que ça, c'est surtout un moyen pour eux de communiquer, c'est un moyen d'offrir de la restauration, ce que vous disiez. Il faut que vous imaginiez le soir quand même, c'est la déshérence dans certaines Communes, vous passez, vous continuez votre chemin »

Sylvie COLAS : « Sur Lectoure, on a 22 points de restauration »

Gérard DUCLOS : « Souvent hélas Sylvie... fermés »

Gérard DUCLOS : « Il vaut mieux en avoir un bon, un ouvert que ... »

Sylvie COLAS : « Je crois que le lundi soir, maintenant ils sont ouverts ! »

Gérard DUCLOS : « Pas tous ! »

Denis CASTAGNET : « Je peux vous en parler, lundi dernier encore, j'avais 3 personnes au bureau et pour trouver un restaurant, j'ai passé une demi-heure au téléphone à faire le tour de tous les restaurants de Lectoure ; le répondeur, fermé ... Lundi midi »

Antoine AREVIAN : « Nous, ce qui est intéressant, c'est que l'on vient compléter une offre. C'est ça qu'il faut obtenir. C'est-à-dire qu'on ne vient pas en concurrence d'une offre. On ne veut pas être en concurrence. Je pense que d'ailleurs même l'emplacement du casino tel qu'il est aujourd'hui, n'est pas un emplacement très concurrentiel pour les commerçants. C'est ça qui est intéressant et je crois qu'il faut l'avoir en tête. Et l'animation parce que l'animation, il y a toujours des gens qui demandent qu'est-ce qu'on peut faire ce soir, jusqu'à 1h, minuit ? Vous avez du piano bar, vous avez un endroit où les gens peuvent boire un coup et c'est sympa. Toute l'année. Alors l'été évidemment, la question se pose rarement, puisque finalement ce sont des périodes où on peut toujours trouver quelque chose. Et en dehors de ces périodes-là, le Casino a vraiment une fonction qui est prédominante parce qu'il est là alors qu'on n'a plus beaucoup d'acteurs de tourisme »

Sylvie COLAS : « Il y a un lotissement à côté, donc il y a une enquête qui est faite auprès des Domaines ? »

Gérard DUCLOS : « Oui, l'enquête commodo incommodo qui sera faite, mais si tu vas à Cransac il est plein centre »

Antoine AREVIAN : « Mais toute la difficulté est là : c'est que les gens de Cransac dans un premier temps, étaient inquiets en disant : « le soir, est ce qu'on ne va pas voir arriver des gens un peu ... ? ». On n'a même pas pensé à répondre à ces questions-là parce que ce sont des choses qu'on ne rencontre pas dans nos établissements. Mais est ce qu'on va avoir des voyous ? Le soir, est ce qu'on va entendre des portes claquer ? Franchement non, je vous garantis que c'est vraiment une clientèle qui se tient bien. On a de la sécurité qui n'est pas de la sécurité avec des gros bras comme dans les boîtes de nuit, mais juste de la sécurité pour assurer justement le type qui sort et qui parle un peu fort – Monsieur s'il vous plaît, faites attention, etc ... s'il y a besoin. Donc, on fait attention nous aussi à ce que nos clients, quand ils sortent, respectent l'environnement, mais on n'a pas ce genre de problème. Ça fait maintenant un an et demi qu'on a ouvert à Cransac, on n'a jamais eu de souci. »

Maryse ESCRIBE-NAGLIN : « A Castéra, c'est en pleine ville aussi, il n'y a jamais eu de souci, on n'a jamais entendu de problème particulier »

Antoine AREVIAN : « Ils ont été braqué à Castéra une fois, un braquage comme dans une presse, ils ont pris je crois, 1 000 ou 2 000 € »

Maryse ESCRIBE-NAGLIN : « On n'entend pas les riverains se plaindre de portes qui claquent, pourtant, c'est en plein milieu de la ville. »

Antoine AREVIAN : « Je vous garantis qu'on est particulièrement sensibilisés car la plupart de nos établissements sont en plein centre-ville »

Gérard ROCHEREUL : « La salle de Tané »

Claude DUMAS : « Tané fait plus de bruit »

Gérard DUCLOS : « C'est sûr. D'autres questions ? Sylvie »

Sylvie ACHÉ : « ... votre établissement est ouvert toute l'année, on est bien d'accord ? »

Antoine AREVIAN : « Oui, c'est une obligation réglementaire, on est ouvert 365 jours, tous les jours »

Sylvie ACHÉ : « Pour moi, ça a de l'importance »

Antoine AREVIAN : « Et l'ouverture est prévue, on sera calé à mon avis sur l'établissement de Casteljaloux, l'établissement à proximité, 11h/2h et 3h le weekend, 3h le vendredi, samedi, de manière générale »

Sylvie ACHÉ : « avec un service de restauration le midi et le soir ? »

Antoine AREVIAN : « Alors sur le service de restauration, c'est midi et soir. Dans certains établissements, on le fait 5 jours par semaine, 7 jours en saison. Il y a des établissements où on fait 7 jours par semaine, ça dépend un peu du potentiel. Mais si on fait 5 jours par semaine, ou d'ailleurs 7 jours par semaine, ça ne change pas grand-chose, on a toujours cette restauration en snacking en permanence. C'est-à-dire qu'au sein de l'établissement, en termes d'organisation, vous avez la partie jeux, la partie hors-jeux, vous avez souvent un bar qui est entre ces deux activités, ces deux espaces et vous avez en permanence quelqu'un. On a mis en place ce que j'expliquais au départ. Par exemple pour la partie snacking, on a des convoyeurs à pizzas, ce qui permet en fait à du personnel qui n'est pas extrêmement qualifié de pouvoir faire toute sorte de pizzas à toute heure. Donc on a une partie entrée – pizzas – ils font aussi des paninis et des desserts, mais des choses qui sont déjà préparées, il n'y a pas d'activité en terme de cuisine. On s'adapte en fonction. Ce qui est sûr, c'est que le snacking fonctionne tout le temps »

Gérard DUCLOS : « On a parlé des relations avec le Thermalisme. Annie, toi, tu es Présidente de l'Office de Tourisme, tu as déjà mis en place des produits déjà avec l'Office »

Juliane FAGET : « Oui, déjà. On a un partenariat »

Gérard DUCLOS : « Je pense que Monsieur Riac sera tout à fait, parce qu'il est très favorable à cela, enclin à faire des packagings et autres, parce que lui, demande aussi de l'animation sur la Station »

Juliane FAGET : « Tout à fait. On fait le package et on reçoit les groupes aussi. Ça pourrait être l'opportunité aussi pour recevoir des groupes, parce que quelquefois, ils sont 50 et on ne sait pas trop où les faire manger »

Maryse ESCRIBE-NAGLIN : « Ou dormir »

Juliane FAGET : « Manger et dormir, voilà »

Gérard DUCLOS : « Vous, vous pouvez les accueillir »

Antoine AREVIAN : « Nous, ça ne nous pose aucun problème, au contraire »

Gérard DUCLOS : « Au contraire, bien sûr. Donc il y a déjà des liaisons à mettre en place. Parfait. D'autres questions ? »

Sylvie COLAS : « Oui. Est-ce que le Casino de Toulouse, qui a quand même ouvert il n'y a pas si longtemps que ça, parce qu'il n'y avait pas de casino à Toulouse en fait, n'a pas fait un peu d'ombre ? Parce qu'on m'avait expliqué qu'il y avait des toulousains qui venaient en bus faire des animations sur Castéra-Verduzan, des groupes des aînés ... et justement avec des thés-dansants et qu'au moment où Barrière a ouvert son grand espace, impressionnant d'ailleurs, est ce que ça n'a pas joué sur vos études ? »

Antoine AREVIAN : « Si, si. C'est un sujet qui me crispe. J'essaie de comprendre l'intérêt des casinos dans les grandes zones urbaines comme ça. Je ne comprends pas. J'essaie de comprendre ce qu'ils apportent en plus, alors que réellement, tout est sur place, excepté la manne financière pour les Communes parce que sinon, je ne vois pas trop bien. Effectivement, et ça c'est vraiment le cas, ces casinos-là ont eu tendance à pénaliser vraiment tous les casinos aux alentours. Le Casino de Castéra a été pénalisé par l'ouverture du Casino de Toulouse. Nous, à Alviçnac, qui sommes beaucoup plus

loin, vous vous imaginez, on est à 2h et demi de Toulouse, on a été aussi pénalisé. Pourquoi ? Parce que la clientèle de Cahors avec l'autoroute allait plus facilement à Toulouse. Quand ils vont à Toulouse pour faire des courses, les soldes, tout ce que vous voulez, ce sont des gens que l'on ne retrouvait pas chez nous. Et quand le casino n'existait pas, c'est vrai qu'ils venaient forcément. Mais bon, aujourd'hui la situation est complètement stable. Le casino de Toulouse ne progresse pas ou peu et les casinos qui sont autour aujourd'hui, ont tous maintenu leur chiffre, voire reaugmenté leur chiffre. Dans notre zone en tout cas, on n'en a aucun qui pourrait apparaître. Mais moi je suis complètement contre ces casino-là. C'est vrai que ce sont eux qui ont du potentiel en terme de volume »

Sylvie COLAS : « Donc en fait la chance pour les casinos, c'est que plus ça va, plus les gens jouent en fait »

Antoine AREVIAN : « Je ne sais pas si on peut dire ça, non, ce n'est pas le sentiment que l'on a »

Sylvie COLAS : « Parce que la Française des Jeux, on le voit bien, ils ne sont pas mécontents quand même »

Antoine AREVIAN : « La Française des Jeux, c'est l'Etat quand même, la Française des Jeux, ce n'est pas nous, c'est l'Etat »

Gérard DUCLOS : « Monsieur, quel est le plus grand gagnant dans les casinos ? »

Antoine AREVIAN : « Mais la Française des Jeux peut sortir un nouveau jeu tous les 6 mois. Nous, pour faire agréer un jeu, il faut 2 ou 3 ans. Elle a aussi la multiplication, alors il faut faire attention, des lieux de vente. Donc elle a une croissance qui est liée aussi au fait qu'elle est de plus en plus représentée. Vous voyez même dans des stations-services, comme j'ai vu sur l'autoroute, vous avez des trucs pour gratter, ce qui est scandaleux quoi, parce que c'est en distribution automatique. Est-ce qu'on peut m'expliquer où est le contrôle ? Alors nous, casino, pièce d'identité, les interdits de jeux, on a une politique extrêmement forte avec l'abus de jeux, etc., etc. et vous avez de l'autre côté la Française des Jeux où il n'y a aucun contrôle »

Arnaud PICCHETTI : « Par rapport aux addictions, nous, avec la proximité de Castéra, j'en ai vu défiler un paquet, des gens avec des problèmes d'addiction mais qui n'ont pas forcément les revenus adéquats. J'ai même vu quelqu'un se faire interdire de casino. Est que vous faites de la prévention ? Ce n'est pas le public concerné qui vient chez vous »

Antoine AREVIAN : « Vous en avez toujours, il ne faut pas raconter n'importe quoi mais ça représente vraiment une toute petite part de la clientèle. Alors évidemment, c'est toujours pareil, c'est la petite part de la clientèle qui est le fait le plus représentatif et je crois que c'est vrai tous les jours. On le voit dans les discussions. Nous, au niveau de la clientèle, dans des casinos de taille relativement modeste, c'est-à-dire où vous avez 150 – 200 entrées maximum par jour, ce qui sera la moyenne sur le Casino de Lecture, vous connaissez assez rapidement l'ensemble des clients, ou alors ce sont des touristes ou des gens de passage et ces gens-là, de toute façon, ne rentrent pas du tout dans cette logique-là. Nous, on fait des formations avec l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie), entre autres l'ANPAA 32 que vous connaissez j'imagine, justement pour sensibiliser l'ensemble du personnel. L'idée, c'est déjà dans un premier temps d'avoir du personnel qui arrive à détecter les clients. La deuxième chose, et ça ce n'est que du bon sens, un client qui devient dépendant chez vous, c'est un client que vous ne verrez plus jamais parce que le jour où il sera dans le rouge, ce client-là va se faire interdire de jeux 3 ans et aura aussi un environnement autour de lui qui va l'amener à ne plus fréquenter les établissements de jeux. Alors ça ne l'empêchera pas d'aller à la Française des Jeux, ni d'aller jouer au PMU, soyons clair, parce que ces

gens-là, ne sont pas que casino ; les gens dont vous parlez, ils jouent à tous les jeux. Quand ils vont dans les casinos, ils sont presque surveillés, orchestrés... »

Gérard DUCLOS : « Ils sont encadrés quoi »

Antoine AREVIAN : « Alors quand ils vont sur internet, moi j'aimerais bien savoir qui s'occupe d'eux »

Gérard DUCLOS : « Oui, ça c'est sûr »

Antoine AREVIAN : « Il y a une politique qui s'est mise en place dans les casinos aujourd'hui qui est intéressante et par exemple sur internet, c'est exactement le même fichier d'interdits. C'est à dire que si vous avez un client qui vient dans le casino et que vous savez qu'il a un problème au jeu, vous allez le pousser à s'interdire, les casinos poussent les clients à s'interdire. Forcément, il sera interdit sur internet, alors après, il pourra toujours jouer dans des jeux illico, s'il veut jouer. Mais c'est pour vous dire qu'on a quand même une politique vraiment sans commune mesure avec tous les opérateurs de jeux qui aujourd'hui exercent sur le territoire français et on n'a aucun intérêt à pousser les gens à jouer, si ce n'est qu'à un moment, vous les perdez de manière définitive. Donc la logique serait plutôt de les amener à réguler leur façon de jouer, si c'est possible, parce que ce n'est pas toujours possible. C'est comme quelqu'un qui vient dans un bar et qui boit, vous avez beau faire ce que vous voulez, des fois, il n'arrive pas à se réguler, parfois on arrive à le réguler, mais ce n'est pas tout à fait la même dépendance, clairement. Mais ça existe »

Gérard DUCLOS : « D'autres questions ? Je ne sais pas si vous étiez arrivé, Arnaud, quand on a parlé d'aller visiter le Casino de Casteljalous où Monsieur AREVIAN nous invite. Alors si vous êtes d'accord ...»

Sylvie COLAS : « Moi j'y vais si on gagne ! »

Gérard DUCLOS : « Alors, voilà, ça commence ! »

Antoine AREVIAN : « On ne pourra pas en parler au Maire, alors ! »

Gérard DUCLOS : « Si vous êtes d'accord, on essaiera de mettre ça au point, peut être courant octobre, Monsieur AREVIAN, comme vous voulez »

Sylvie ACHÉ : « Celui de Casteljalous, il est plus à la taille de Lectoure ? »

Gérard DUCLOS : « Et puis, ce n'est pas loin. Mais on peut aller à Dax, si vous voulez »

Maryse ESCRIBE-NAGLIN : « Non, c'est trop grand. Dax, ce n'est pas comparable »

Antoine AREVIAN : « C'est intéressant ce que vous dites parce que Dax ou Saint-Paul-les-Dax d'ailleurs, en terme de volume, sera certainement plus petit que Casteljalous. C'est assez étonnant : les zones de chalandises ne sont pas toujours le reflet de ce que vous pouvez imaginer, parce que Dax, vous avez une zone de chalandise qui est importante à proximité mais après, vous n'avez plus grand-chose, quoi. Ce qui n'est pas le cas de Lectoure. A Lectoure, vous avez une zone de chalandise de proximité qui est certainement moins importante que Dax mais qui rayonne, mais après, savoir réellement quel est le potentiel c'est assez compliqué. Donc le casino de Casteljalous est quand même un casino beaucoup plus abouti que Dax. Dax, on l'a repris cette année, on prévoit de faire des travaux pour justement le mettre en conformité »

Sylvie COLAS : « Vous avez fait le bon choix de venir à Lectoure »

Antoine AREVIAN : « Moi, je suis hyper content d'être à Lectoure parce que ça correspond réellement aux établissements qu'on souhaite développer. Ce qui me pose un tout petit peu question, et j'en ai parlé à Monsieur le Maire, ce sont les enquêtes commodo incommodo parce que

finalement, il y a une vision du casino qui est des fois un petit peu négative malheureusement et qui se traduit quelquefois sans avoir la connaissance parfaite de ce qu'est vraiment l'établissement, parce que les gens voient des fois, des risques incroyables alors que moi, je pense que ça apporte plus que les risques que ça peut générer. Si vous avez un exploitant qui est sérieux et une Commune qui a aussi des exigences, franchement, on peut réduire cela à vraiment très, très peu de chose. C'est pour ça que je le disais tout à l'heure, quel que soit l'opinion, la tendance des gens en Conseil Municipal, s'ils ont des volontés, il faut aussi que l'exploitant soit en mesure de les réaliser dans la mesure où il est capable aussi de travailler »

Sylvie COLAS : « Mais ça veut dire que si déjà, vous embauchez les 35 personnes qui pourraient être dépendantes aux jeux, quand on travaille, on n'a plus le temps de jouer. Ça peut être la compensation du système »

Antoine AREVIAN : « Ça pourrait être pas mal »

Sylvie COLAS : « Il faut que l'argent que vous allez générer pour la Municipalité serve à faire progresser le jeune de façon à ce qu'il ne devienne pas accro aux jeux, tout simplement »

Antoine AREVIAN : « En tout cas, il ne le sera pas chez nous. Il sera d'abord accro des jeux sur la Française des Jeux et internet »

Claude DUMAS : « Les sommes que la Commune va récupérer, peuvent très bien être investies dans le secteur des jeunes, des équipements sportifs, pourquoi pas ? »

Sylvie COLAS : « Il faut que l'on réfléchisse pour que justement il y a un vrai projet derrière, social, sportif pour la jeunesse, et que cet argent ne serve pas à la voirie mais ... »

Gérard DUCLOS : « C'est intéressant »

Antoine AREVIAN : « Il faut aussi savoir qu'on a prévu une subvention qui est de 0,40 % du produit net des jeux, donc on a prévu un minimum quand même au cas où... peut être une année pleine etc., qui est de 7 500 € mais qui peut monter je crois, les estimations sont autour de 15 000 ou 20 000, je crois qu'on est à 15 ou 20 000. A Casteljaloux on doit être autour des 30 000 €. Et ça, c'est une somme qui est versée à la Commune qui décide de les utiliser pour les Associations, plus les Associations que le casino subventionne par ailleurs »

Sylvie COLAS : « On a des tribunes à financer, pour la salle multisports, ça serait bien... pour le remboursement de l'emprunt, par exemple. Au moins, c'est carré »

Gérard DUCLOS : « C'est carré et je trouve que c'est assez transparent. Moi, ce que je voudrais dire, c'est qu'on s'est rencontrés il y a déjà quelque temps avec Monsieur AREVIAN. On avait vu des grands groupes, puis moi, j'ai rencontré un homme, issu d'une famille. Je ne suis pas joueur, je suis allé voir dans des casinos, j'ai eu une éducation que vous connaissez, j'ai des valeurs. Et avec cet homme, il se trouve que nous avons beaucoup de valeurs communes, et c'est pour cela que j'ai accepté de travailler avec vous, Monsieur AREVIAN, et je puis vous dire que je ne crois pas, si on va dans ce sens-là, que nous serons déçus par la famille AREVIAN. Je voulais simplement vous le dire, voilà. Ça fait un moment qu'on se fréquente »

Antoine AREVIAN : « Oui »

Gérard DUCLOS : « Et que les maires que je côtoie, je pense à Michel RAFFI, je pense à Gabby BELLOCQ à Dax et d'autres, avec qui vous travaillez, m'ont dit qu'ils étaient vraiment heureux de travailler avec vous. Ta proposition, Sylvie, m'intéresse bien parce que c'est justement ce que je souhaitais pouvoir faire et mettre en place. Donc on va faire une Commission de travail »

Christian CHICARD : « Sylvie m'a dit que si elle gagnait à Casteljalous, elle reversait la moitié des gains à la Mairie »

Sylvie COLAS : « C'est du placement... »

Gérard DUCLOS : « Tu as joué déjà ? »

Maryse ESCRIBE-NAGLIN : « Il suffit d'une fois »

Gérard DUCLOS : « Alors, ce que je voulais vous dire aussi, c'est qu'on a parlé d'emplois. Nous avons une cellule de revitalisation pour Intermarché, à laquelle je vais régulièrement et où on travaille avec Monsieur Olivier DAMON, que je vais mettre en relation avec Monsieur AREVIAN, sachant qu'il n'y a pas de lien direct et immédiat, mais Olivier Damon est intéressé aussi par le fait qu'il puisse y avoir un casino.

Olivier Damon viendra en Conseil Municipal, ce que je vous avais promis, avec le Directeur de l'entreprise Denjean, Monsieur Claude Soumet et le Sous-Préfet qui s'est proposé de venir aussi, pour qu'on puisse bien vous expliquer le travail qui a été fait depuis 3 ans par cette Commission et qui n'est pas sans lien avec les 30 ou 35 emplois que vous nous proposerez. Il y a 35 ou 43 personnes qui ne sont pour l'instant pas recasées sur les 263 qui ne sont pas tous d'Intermarché, mais qui ont été recasés. Donc il y a eu du bon boulot de fait et peut être qu'avec le casino, on pourrait redonner du travail à ceux qui n'en n'ont pas à ce jour. Donc je voulais vous dire que c'est pour moi un peu lié. Monsieur AREVIAN, on vous remercie »

Antoine AREVIAN : « Mais c'est moi qui vous remercie de m'avoir écouté »

Gérard DUCLOS : « Je crois que c'était bien qu'on puisse deviser et poser des questions »